



Œuvrer à l'élaboration d'une stratégie de partenariat conjointe entre l'Europe et l'Afrique

La gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme

Contexte

Ce n'est que depuis peu que la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme figurent en bonne place à l'agenda euro-africain. La Déclaration du Millénaire (ONU, 2005) souligne qu'une bonne gouvernance est indispensable à la réalisation des objectifs de développement et d'éradication de la pauvreté.¹ La Commission pour l'Afrique² partage la même opinion. Mais en 2000 déjà, l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou – signé pour une période de 20 ans – érigeait la démocratie et les droits en principes essentiels. La gouvernance a été vue comme fondamentale et définie comme « la gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières en vue du développement équitable et durable. »³ De nombreuses initiatives ont été prises depuis, tant en Europe qu'en Afrique.

L'Acte constitutif de l'Union africaine (UA) stipule que la promotion des principes et institutions démocratiques, de la participation populaire et de la bonne gouvernance font partie des objectifs de l'Union.⁴ Jusqu'ici, 26 pays africains représentant 75% de la population du continent ont souscrit au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un programme lancé par l'UA en vue d'instaurer un Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) – c'est-à-dire un mécanisme par lequel un pays accepte d'être évalué par ses pairs pour l'aider à repérer ses faiblesses et à déterminer les mesures correctives nécessaires. Ce mécanisme est soutenu par l'UE, qui a par ailleurs pris diverses initiatives en vue de promouvoir la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme. Parmi les plus récentes, l'Initiative gouvernance, qui propose – entre autres choses – d'octroyer un appui financier additionnel aux pays ayant adopté ou prêts à s'engager dans un plan à la fois ambitieux et crédible d'actions concrètes et de réformes.⁵ Pour arriver à un

¹ Voyez la Déclaration du Millénaire des Nations unies :

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/559/52/PDF/N0055952.pdf?OpenElement>

² Composée d'Africains et d'Européens, la Commission pour l'Afrique a publié en mars 2005 des recommandations permettant de réaliser l'objectif d'une Afrique puissante et prospère. Voyez :

<http://www.commissionforafrica.org/french/report/introduction.html>

³ Article 9, paragraphe 3 de l'Accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000. Voyez :

http://ec.europa.eu/development/body/cotonou/pdf/agr01_fr.pdf

⁴ Article 3, paragraphe 1, g de l'Acte constitutif de l'UA, signé en juillet 2000. Voyez : http://www.africa-union.org/About_AU/fmacteconstitutif.htm

⁵ Voyez CE COM(2003)615 : [http://www.europe-](http://www.europe-cares.org/Africa/docs/COM(2006)421_FR.pdf#search=%22ec%20communication%202006%20421%20final%22)

[cares.org/Africa/docs/COM\(2006\)421_FR.pdf#search=%22ec%20communication%202006%20421%20final%22](http://www.europe-cares.org/Africa/docs/COM(2006)421_FR.pdf#search=%22ec%20communication%202006%20421%20final%22)



partenariat euro-africain qui puisse être adopté lors d'un éventuel Sommet UE-Afrique à Lisbonne, plusieurs défis en matière de gouvernance, de démocratie et droits de l'homme doivent encore être affrontés.

Défis

Dans leur tentative d'élaboration d'une stratégie conjointe pour promouvoir la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme, les partenaires africains et européens devront faire face à l'absence de définition commune de ce que signifie et implique le terme « gouvernance ». La CE, les États membres de l'UE, les États africains et, de plus en plus aussi, les acteurs non étatiques n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les contours de cette notion nouvelle et relativement sensible. Les discussions vont bon train en Europe comme en Afrique, où l'on voit apparaître un nombre croissant de « visions du terroir » d'une gouvernance légitime.

Un autre défi sera d'arriver à élaborer un agenda de gouvernance commun au travers d'un véritable dialogue authentique et équilibré. Certains craignent en effet que la communauté internationale ne se serve des programmes de « gouvernance » pour imposer des modèles de gouvernance ou un nouvel ensemble de conditionnalités (plutôt que comme la base d'un nouveau partenariat fondé sur une redevabilité mutuelle). Une démarche qui ôterait de la valeur à la gouvernance comprise comme un processus de mutation sociétale pilotée par des acteurs locaux.

Définir les rôles respectifs de chacune des parties prenantes dans les efforts déployés conjointement par l'UE et l'Afrique afin promouvoir la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme ne sera pas une mince affaire non plus. Le rôle des acteurs non étatiques est reconnu depuis longtemps. Mais quel est l'avantage comparatif des acteurs non étatiques du Nord par rapport à leur homologues du Sud et vice-versa ? Quel est le meilleur soutien que l'UE puisse apporter aux acteurs non étatiques ? L'Afrique et l'Europe ont des relations historiques. Mais quelle est la valeur ajoutée de l'appui que l'UE peut apporter à l'Afrique en matière de gouvernance par rapport à celui que peuvent fournir des puissances émergentes comme la Chine ? Comment les bailleurs peuvent-ils harmoniser leurs approches et mettre leur complémentarité au service d'une plus grande efficacité de l'aide ? Au plan africain, quelle est la meilleure interaction possible entre l'UA, les communautés sous régionales, les États et les acteurs non étatiques en vue de promouvoir la gouvernance ?

Tout le monde s'accorde à dire que la gouvernance de l'Afrique incombe en premier lieu aux Africains eux-mêmes. Reste malgré tout l'influence considérable des facteurs externes. L'UE doit par conséquent s'engager à respecter certains principes de gouvernance dans l'appui qu'elle fournit à l'Afrique, à veiller à la cohérence entre ses diverses politiques (commerce et gouvernance, par exemple) et vis-à-vis de ses différents partenaires (que ce soit en Afrique ou ailleurs). C'est tout le défi de ce qu'on appelle la « gouvernance de l'aide » et de la redevabilité mutuelle, puisque la réussite de l'appui à la gouvernance passe par une approche globale.



Il faudra aussi s'entendre sur les modalités de mise en œuvre des engagements pris en matière de gouvernance. Prendre des engagements, c'est bien, mais comment être certain qu'ils seront respectés ? L'Union africaine, les CER, les Parlements, les Cours de justice et la société civile devront certainement assurer un contrôle et une supervision au jour le jour. Quelle aide les intervenants extérieurs peuvent-ils fournir aux institutions de la société civile et politique locale ?